

## Halte Ferroviaire du Pôle Santé - Plan de financement prévisionnel

**Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président**

AVIS			
Commission n°4		Bureau	
séance du 26/10/04	favorable	séance du 19/11/04	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2004	
Dépenses d'investissement	Montant de l'opération : 120 000 € TTC
Recettes d'investissement	
Imputation	
1381.815	25 000 €
1382.815	20 000 €
1388.815	35 000 €

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'opportunité/faisabilité d'une halte ferroviaire au Pôle Santé, l'élaboration du cahier des charges (CCTP) a fait l'objet de plusieurs réunions regroupant les techniciens du service « Transports et Déplacements » de la C.A.G.B, les techniciens du Conseil Régional de Franche Comté, du Conseil général du Doubs, de la ville de Besançon, de RFF et de la SNCF.

Lors de la dernière séance de travail, la répartition de la prise en charge financière a été abordée. Il a été proposé une répartition entre les différents partenaires du coût global estimé à 120 000 € TTC.

Cette proposition est la suivante :

- ✓ Etat (CPER) : 25 % du coût HT
- ✓ C.A.G.B : 20 % du coût HT
- ✓ CRFC : 20 % du coût HT
- ✓ SNCF : 20 % du coût HT
- ✓ RFF : 15 % du coût HT

Il convient cependant de préciser que les partenaires ne se sont pas encore engagés officiellement sur cette répartition. Un courrier leur a été adressé.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur le plan de financement prévisionnel de l'étude d'opportunité/faisabilité d'une halte ferroviaire Pôle Santé**
- **autorise M. le Président à rechercher les subventions relatives à l'élaboration de cette étude et à signer les conventions correspondantes avec les partenaires**

Pour extrait conforme,

Le Président